

Maisons-Alfort, le 18/01/2024

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour le produit biocide NEW SERPOL BASIC
à base de perméthrine,
de la société MYLVA S.A.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement mineur pour le produit biocide NEW SERPOL BASIC de la société MYLVA S.A.

Le produit biocide NEW SERPOL BASIC à base de 0,35 % de perméthrine¹ est un type de produit 8² destiné aux traitements curatif et préventif du bois dans le cadre de la lutte contre les capricornes des maisons et les termites. Le produit biocide est un gel prêt à l'emploi destiné à être appliqué avec un pinceau, un rouleau, par injection ou par pulvérisation haute pression à l'intérieur des bâtiments par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

La demande de changement mineur pour le produit NEW SERPOL BASIC concerne l'ajout de tailles de conditionnements dans la gamme déjà existante.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par l'Espagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Le produit NEW SERPOL BASIC a été évalué et autorisé par l'Espagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit conformes aux conditions de l'autorisation.

¹ Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

² TP8 : Produits de protection du bois.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française, conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités de l'Espagne et à son analyse par la DEPR. Elles présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

EFFICACITE / RESISTANCE / RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION / RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les évaluations relatives à l'efficacité, à la résistance, au risque pour la santé humaine, au risque via l'alimentation et au risque pour l'environnement n'ont pas été revues. Pour ces sections, les conclusions de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en vigueur à ce jour sont inchangées.

PHYSICO-CHIMIE

Les éléments soumis dans le cadre de cette demande de changement mineur d'autorisation pour l'ajout de tailles de packagings dans la gamme déjà existante du produit NEW SERPOL BASIC ont été évalués et considérés comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe

Dans le cadre de cette demande de changement mineur, les autres caractéristiques physico-chimiques et l'évaluation des méthodes analytiques n'ont pas été revues.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement mineur du produit NEW SERPOL BASIC a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement mineur sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	NEW SERPOL BASIC
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	WOOD TREATMENT GEL WOOD SERPOL GEL SERPOL GEL BASIC TIMBERXPRT GEL WOODSHIELD GEL QUICKWOOD GEL XYLOSECT GEL WOODMASTER GEL TIMBERGEL PRESTA GEL WWK WOODCARE GEL EMBAGEL WOOD CURATIM I GEL WOODY GEL INOVGEL BOIS I

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	MYLVA S.A.
	Adresse	Via Augusta 48 08006 Barcelone Espagne
Numéro de demande	BC-HT086692-08	
Type de demande	Demande de modification mineure d'une autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	MYLVA S.A.
Adresse du fabricant	Via Augusta 48 08006 Barcelone Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sant Galderic, 23 08395 Sant Pol de Mar, Barcelone Espagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Danemark) (Acting for Tagros Chemicals India Limited (Inde)
Adresse du fabricant	Jhaver Centre, Rajah Annamalai Building, IV Floor, 72, Marshalls Road, 600 008 Egmore, Chennai, Inde
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited, A4/1&2, SIPCOT)Industrial Complex, Kudikadu Cuddalore, Tamil Nadu Inde

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxyl ate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,35
Disolvante Isoparafinico N	Hydrocarbones, C12-C16, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant	64742-47-8	927-676-8	73,26

2.2. Type de formulation

Gel

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation.

Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 : Contient de la Perméthrine, du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et un mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut conduire à une réaction allergique.
------	--

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif et curatif – application superficielle – par brossage : professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif – intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Pour les traitements préventifs : 200 g de produit / m ² de bois Pour les traitements curatifs : 300 mL de produit /m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L Tubes en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit.
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif et curatif – application superficielle par brossage : non - professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif - intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Pour les traitements préventifs : 200 g de produit / m ² de bois Pour les traitements curatifs : 300 mL de produit / m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2, L Tubes en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement préventif et curatif – application superficielle – par pulvérisation haute pression : professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif - intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation haute pression
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Pour les traitements préventifs : 200 g de produit / m ² de bois Pour les traitements curatifs : 300 mL de produit / m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L Tubes en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit.
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) doit être portée pendant la manipulation du produit (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement préventif et curatif – application superficielle – par pulvérisation : non - professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif - intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Pour les traitements préventifs : 200 g de produit / m ² de bois Pour les traitements curatifs : 300 mL de produit / m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2 L Tubes en PP : 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas nettoyer le pulvérisateur. Il doit être jeté après utilisation.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement curatif – application superficielle: application par brossage et par injection – professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif - intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau / rouleau Injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application au pinceau ou au rouleau : 300 mL de produit / m ² de bois. Application par injection 252 mL/m ² . Ce mode d'application doit être en combinaison avec un traitement superficiel pour un dose totale de 300 mL/m ² + 252 mL/m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L Tubes en PP : 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.
- Le produit est injecté sous pression avec une machine dans des trous pré-perçés à raison de 252 mL/m²
- Le volume moyen par trou est compris entre 10 et 28 mL. Le volume injecté dépend aussi du nombre de trous.
- 5 trous/m linéaire ou 25 trous /m² : 10 mL/trou ; 3 trous/m ou 9 trous / m² : 28 mL/trou.
- Une deuxième injection peut être nécessaire en cas de mauvaise pénétration du produit mais sans jamais dépasser la dose de 252 mL/m².

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit.
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – traitement curatif – application superficielle: application par brossage et par injection – non - professionnels

Type de produit	PT 08
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (Capricornes des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) – larves) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 Traitement curatif – intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau / rouleau Injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application au pinceau ou au rouleau : 300 mL de produit / m ² de bois. Application par injection 252 mL/m ² Ce mode d'application doit être en combinaison avec un traitement superficiel pour un dose totale de 300 mL/m ² + 252 mL/m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles, bidons et seaux en PP : 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 mL; 1, 2 L Tubes en PP : 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 mL

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.
- Le produit est injecté sous pression avec une machine dans des trous pré-perçés à raison de 252 mL/m².
- Le volume moyen par trou est compris entre 10 et 28 mL. Le volume injecté dépend aussi du nombre de trous.
- 5 trous/m linéaire ou 25 trous /m² : 10 mL/trou ; 3 trous/m ou 9 trous / m² : 28 mL/trou.
- Une deuxième injection peut être nécessaire en case de mauvaise pénétration du produit mais sans jamais dépasser la dose de 252 mL/m².

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Lire toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions fournies.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation du produit.
- Les animaux ne doivent pas être présents pendant le traitement.
- Le produit peut être utilisé pour traiter les bois résineux.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Tenir hors de portée des enfants et animaux de compagnie jusqu'à ce que les surfaces ne soient totalement sèches.
- Éloigner les chats des surfaces traitées. En raison de leur sensibilité particulière à la perméthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.
- Contient de la perméthrine, peut être dangereux / toxique pour les animaux de compagnie (par exemple chats, poissons et autres organismes aquatiques).
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un avis médical est nécessaire, avoir le contenant du produit ou l'étiquette à portée de main.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie/ non ciblés.
- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans l'emballage d'origine et à l'abri de la lumière du soleil.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-